Le prochain Congrès Socialiste

Zurich, 11 janvier. — Le comité socialiste suisse a fait savoir au comité de la Fédération ouvrière de cette ville que Zurich comme le siège du Congrès international des travailleurs en 1893.

La conférence a décidé d'organiser d'une manière uniforme de tous les cantons suisses une manifestation du 1er mai 1892.

Dernière Heure

Service téléphonique de l'Agence Dalziel.

Notre flotte en Egypte

Le Caire, 12 janvier. — La flotte française est attendue à Alexandrie vendredi prochain.

Le Conflit entre le Chili ET LES ETATS-UNIS

Washington, 12 janvier. — On assure que le prés dent Harrison prépare un message pour demander au Congrès l'autorisation de faire le nécessaire pour obtenir du Chili les satisfactions réclamées par les Etats-Unis.

Le mariage du duc de Clarence

Dublin, 12 janvier. — Par 37 voix contre 8, le conseil municipal a rejeté la proposition d'envoyer à la reine un adresse à l'occasion du mariage du duc de Clarence.

INCENDIES ET PILLAGE AU MAROC

Tanger, 11 janvier. — Les insurgés sont en train d'incendier et de piller les habitations des Israëlites à Sidikin, dans les environs de Tanger. La situation devient de minute en minute plus critique.

Terrible explosion de dynamite

Ottawa, 11 janvier. — Une terrible explosion de dynamite s'est produite dans un puits de la Compagnie des phosphates à Templeton. Un contremaître et deux ouvriers ont été tués. 8 autres ouvriers ont été mortellement blessés.

Le Mouvement gréviste

Les employés des omnibus

Paris, 11 janvier. — A deux heures ce matin la vaste salle du Tivoli est comble. Cochers et conducteurs sont en tenue de travail. Au *moment où la séance* s'ouvre, les 3,000 personnes présentes font silence, tandis que le secrétaire général brandit une énorme cloche.

L'proclamation sont nommés : président M. Mesureur, député ; assesseurs, MM. Lefèvre et Rouzet, ce dernier conseiller municipal.

Dans son allocution, M. Mesureur déclare qu'il faut que le public sache que les employés d'omnibus ne veulent que la journée de 12 heures et qu'ils restèrent unis pour poursuivre énergiquement cette revendication. Le député de la Seine conseille le calme et le discrétion au syndicat et à la masse des employés.

Puis il donne lecture d'une chaleureuse lettre d'encouragement de la Chambre syndicale des cochers, dont deux délégués sont présents à la séance, ainsi que la commission exécutive de la Bourse du travail.

Le secrétaire général annonce que le syndicat des cochers a voté un secours de 200 *francs en faveur* de la grève des cochers de l'Urbaine. Des quêtes seront faites dans les dépôts et à la sortie de la réunion.

— Nous avons en caisse 25,000 francs, déclare le délégué de la commission de contrôle.

— Tiens! on n'a donc pas encaissé la caisse ? crie une voix, tandis que la masse applaudit. M. Moreau, le secrétaire général, répond dans des attaques diriges contre lui par un journal.

L'ex-président, qui assiste à la réunion, veut protester. La salle le hue d'abord, puis l'expulse *manu militari*, dans un formidable brouhaha.

M. Moreau, secrétaire général, rend compte des démarches du syndicat auprès de la compagnie.

A l'heure où le téléphone, la réunion continue toujours. Je dois à l'obligeance de M. Meusnier, *député de la Seine*, le texte de l'ordre du jour qui sera voté et qui est ainsi conçu :

« Les membres du syndicat des employés d'omnibus et tramways Nord et Sud, assurés de la bonne gestion de leurs finances et du fonctionnement régulier de leur syndicat, déclarent renouveler leur confiance au bureau et au conseil d'administration, exprimant à son secrétaire général et à sa commission de contrôle leur reconnaissance, les engagent à étendre leurs mandats comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour et, conscients dans leur dévouement, assurent que, quels que soient les événements, ils les suivront jusqu'au bout. Ils réclament la journée de 12 heures concédée par la Compagnie, et sont décidés à poursuivre avec acharnement la réalisation de cette réforme, et ils lèvent la séance au cri de : « Vive la journée de 12 heures ! Vive le syndicat ! »

Les cochers de l'Urbaine

Paris, 11 janvier. — Le Conseil municipal a refusé de voter l'urgence sur la demande de pétition de M. Lebon, maire de Sailly et de M. Pérocquetin, juge de paix du canton.

Le travail reprendra donc ce matin.

L'INFLUENZA

Remèdes contre l'épidémie

Voici une thérapeutique *spécifique* qui satisfera ceux qui veulent avoir une intensité efficacité sûre et rapide.

Prendre d'abord une tasse de tisane de bourrache, pour le repos, la diète, les bains de pieds, les lavements, les applications de moutarde, de tisane d'ail, les applications de colle forte, le sulfate de quinine, l'antipyrine et le bromure.

Le sulfate de quinine, à la dose de 15 à 20 centigrammes, semble agir comme moyen abortif. L'antipyrine calme la courbature. Quant aux vomitifs et aux expectorants, ceux-ci, quelque, ils sont indiqués contre les vomissements et les toux.

Les pilules Chouaïx, qui, à fait des traitements vont spécialement sur les formes pervigilques de l'influenza et ont travaillé en ce moment à un tirage de nouvelles éditions en six volumes, qui donnent tous les détails possibles sur toutes ces choses, prescrit deux cachets par jour de phénacine à une heure d'intervalle : 30 centigrammes de phénacine pour deux cachets.

M. le professeur Bouchard obtient d'excellents résultats avec le sulfate de naphtol à la dose de 2 à 4 grammes par jour, et il ordonne des purgatifs salins.

Le docteur Landouzy, professeur agrégé, suit la même méthode avec des doses de succès : 2 grammes et demi de salol par jour, en cinq cachets.

La docteur Henri Huchard, à l'hôpital Bichat, prescrit quatre cuillerées par jour d'une infusion de feuilles d'oranger, dans laquelle il met 20 grammes d'urétrane et 100 grammes d'eau distillée. En cas de vomissement, il emploie le lait glacé coupé avec de l'eau de Vichy, et cinq cachets par jour de bicarbonate de soude, salicylate de bismuth et magnésie calcinée (30 centigrammes).

A AVESNES

L'impitoyable influenza continue dans tous les environs, à l'exception du canton de Berlaimont, où elle sévit avec moins de vigueur. Des familles entiers sont atteints et il s'en trouve parmi les plus pauvres qui sont sans nourriture, sans feu et dans l'impossibilité de sortir de chez eux pour demander du secours. Après ce pénible hiver, arrive la neige qui va complétement mettre l'ouvrier des campagnes sans travail ; ce sera alors la misère noire, et le combien alors de pauvres heureux y succomberont si les bonnes âmes de bienfaisance ne leur viennent en aide.

A Saint-Hilaire, un sieur Bénoît Wery, 45 ans, qui a fait la campagne de 1870, se trouve à l'heure actuelle, depuis trois jours sans pain et sans charbon.

Sa femme, la compagnie de sa grand'mère, de sa femme et de deux enfants, ainsi que lui, sont tous au lit, sans secours, et impossible de se lever pour aller en demander. Personne ne vient pour les soulager !

Heureusement pour eux, un voisin atteint lui-même de la maladie, ne les voyant pas venir chez lui comme d'habitude, y est allé hier, sans cela on aurait trouvé cette pauvre famille morte de froid et de faim. Les quelques secours qui lui ont été donnés par les voisins a évité chez ces pauvres gens une catastrophe.

Nous faisons appel aux personnes charitables et nous espérons qu'il sera entendu.

L'élection Delcourt

Le *Nouvelliste* s'échauffe fort à propos de la proclamation de M. Delcourt, comme conseiller prud'homme du.

Notre confrère évoque le souvenir de l'élection Joffrin contre Boulanger. Il attaque M. Defaux, qui présidait le bureau, et il déclare que celui ci « avait reçu de la préfecture et de « la mairie des instructions en conséquence. »!

C'est toujours, on le voit, la même façon d'écrire l'histoire.

La vérité, toute simple, c'est que M. Defaut, qui n'avait point reçu d'instructions de la préfecture pas plus que de la mairie, s'est trompé. On est homme, quoique président de bureau, et fût-on républicain, et l'on peut errer.

M. Defaut a eu tort, en effet, de proclamer élu le citoyen Delcourt. Celui-ci n'ayant recueilli que 160 voix n'a pas par conséquent obtenu la majorité des 508 votants exigée par la loi. Soul M. Dupied est élu. Et il y aura lieu à un scrutin de ballottage.

Voilà bien du tapage pour une simple erreur !

Le piquant de l'affaire, c'est que le socialiste, *(?) Rémond de Nord* a'a mauvaisé, lui, aucune émotion. Il n'a pas cru devoir prendre parti entre Delory et Delcourt.

C'est la *Dépêche* qui, seule, est intervenue, jetant feu et flamme, et prenant la défense de Lambert avec une ardeur qui n'aurait point été déplacée dans le *Travailleur*.

Le journal clérical s'identifie décidément de plus en plus avec le guesdisme-lafarguisme, dont il devient plus que jamais l'organe officiel et le porte-parole.

G. R.

ÉLECTION

des Prud'hommes Patrons

Voici les résultats du scrutin qui était ouvert le 8 courant :

1re catégorie. — Electeurs inscrits : 143. — Votants : 16. — Majorité : 9.

1re série :

MM. Drieux, Victor	13 voix.	Elu.
Geiger-Alois	14 »	Elu.
Divers et nuls	4 »	

2e série :

Votants : 11. — Majorité : 6.

MM. Picavet	5 voix.	
Guillemand	4 »	
Desp.noy	1 »	
Divers et nuls	3 »	

Ballottage.

2e catégorie. — Inscrits : 400. Votants : 16 — Majorité : 9.

MM. Vilain, Roméo	11 voix.	Elu.
Villette, Paul	10 »	Elu.
Divers et nuls	5 »	

3e catégorie. — Inscrits : 249. — Votants 85. Majorité : 48.

1re série :

MM. Despinoy, A.	32 voix.	Elu.
Chaillier, Charles	32 voix.	Elu.
Divers et nuls	2 »	

2e série. — Votants : 36. — Majorité : 19.

MM. Bienvenu	29 voix.	Elu.
Duval, Louis	31 voix.	Elu.
Divers et nuls	3 »	

CHRONIQUE REGIONALE

Décoration. — Nous apprenons que M. le ministre de la justice a nommé chevalier de la Légion d'honneur M. Welter, procureur de la République à Lille. Nous adressons nos plus sincères félicitations à ce magistrat.

Adjudication de travaux. — Hier, à trois heures, dans la salle des adjudications de la mairie, a eu lieu l'adjudication des travaux d'élargissement de la porte d'Esq.

Ont soumissionné :

MM. Pinson-Gosset, au prix du devis ; Dutilleul-Delfve, avec 3,36 0/0 de rabais; Culiot, avec 1 0/0; Macquart et Thiriolet, avec 2 0/0; Orsale Lejeune, avec 7,50 0/0; Denis Charles, avec 6 0/0.

En conséquence M. Orsale l'hoste a été déclaré adjudicataire.

Nouvelles militaires. — *Comité technique de cavalerie.* — M. le général Lotinlloc, commandant le 1er corps d'armée, est désigné pour remplacer le président en 1892 le comité technique de cavalerie.

Nominations. — M. le général de division Ferlinlin, commandant l'artillerie de la place et des forts de Paris, est nommé au commandement de la division d'infanterie, 1re corps d'armée, et des subdivisions de région d'Arras, de Béthune, de St-Omer et de Dunkerque, à Arras, en remplacement de M. le général Zeiling de Vaugiraud.

M. le général de division Pétiny de Vaulgrand est nommé au commandement de la 8e division d'infanterie (division d'infanterie de Saint-Malo). à Commercy, en remplacement de M. le général Berra-d.

Chronique locale

ROUBAIX

La bouchée de pain et le Refuge de nuit. — Les Sœurs de Charité, rue Rossaux-Chênes, offre gratuitement le montage du gaz dans le Réfectoire des bâtiments nouvellement.

M. Tillies-Piat, rue des Longues-Haies, donne de 100 kilog de pommes de terre.

M. Soleil-Leclercq, rue du Bois, don d'un plateau et un manche.

Accident de travail. — Un ouvrier teinturier nommé Sergent, demeurant rue de Tourcoing, M. Jules Desbarbieux, 34 ans, demeurant à Mouvaux, qui travaillait dans un bassin de teinture, lorsqu'il se blessa grièvement à la main droite.

Il a été transporté à l'hôpital.

Les accidents de la rue. — Un accident dû à la rue qui a été gêné s'est produit hier soir, vers six heures, rue de la Chapelle-Carrette.

Un retraneur, M. Jules Bertin, 70 ans, rue de Fontenoy, se rendait la rue longeant le Schaan, traversait la rue, lorsqu'il fut renversé par le timon d'une calandre qui arrivait au grand trot.

Il fut lancé sur le côté, ce qui fit qu'il ne fut pas écrasé.

M. Schapman a reçu quelques contusions.

Une rixe, rue du Fort. — Une rixe assez grave s'est produite dimanche soir, vers neuf heures, rue du Fort, 15, chez Mme Philomène Werihay, cabaretière.

Un individu, du nom de François Fairoux, rattachant, a, dans la bagarre, lancé un vitrail contre de tête sur la figure du sieur Jean Califice, demeurant chez Mme Werihay et lui a fait une grave blessure à la lèvre supérieure.

Quant l'agent Binche arriva sur les lieux, Sairpux avait pris la fuite par une issue particulière, après avoir enfoncé une porte au premier étage de l'immeuble.

Vols. — Une cabaretière de la rue des Ogiers, 9, Mme Marie Desbiqne, femme Dhont, a déposé une plainte contre une aignuses, Marie Desagère, demeurant à Wattrelos, 21, qui lui aurait dérobé des vêtements pour une valeur de 20 fr.

L'agent Catoir s'est rendu rue de la Guingette et a mis Marie Desagère en état d'arrestation.

— Emile Lodieu, 23 ans, rattacheur, rue Ste-Elisabeth, 20, a été arrêté sous l'inculpation de vols de 6 fr. 50, au préjudice de M. Benjamin Wallas.

Rixe dans un estaminet de la rue de la Gare. — L'agent Wanin, passant dimanche soir, rue de la Gare, vers quatre heures, fut obligé de l'intervenir appeler au secours dans l'estaminet Oscar Lauregna.

En entre et aperçut alors plusieurs consommateurs se battant et se lançant qui mieux mieux des cendriers, verres et bouteilles.

Un procès-verbal a été dressé.

Partie de chiens ratiers. — Une partie de chiens ratiers a eu lieu dimanche à midi au *Ratier chic*, rue de l'Alma, entre Bill du *Ratier chic* et le chien du *Ratier-Cité*, chien noir, avait 10 rats à détruire. Bill a mis 1m 45 et Thomas 1m. 8". C'est donc Thomas qui a été proclamé vainqueur.

Une seconde partie avait lieu, dans l'après-midi, dans la même lieu, entre le chien Joli, à M. Delbarre, qui avait 100 rats à détruire et M. Gustave Cossart, dit l'Homme-Ratier, qui devait prendre vingt-sept rats et les mettre dans le chenil, sans les tuer, dans le même laps de temps que le chien aurait mis pour tuer ses dix rats.

Joli a mis 43 secondes et l'Homme-Ratier 2 minutes 15.

C'est donc Joli qui a gagné.

Accident. — Dimanche, vers onze heures et demie, un nommé Stoch, passait place de Trélon, lorsqu'il trouva, couché sur le trottoir, un sieur Gustave Mass, blessé, complétement vivre et Mass, qui avait glissé et en tombant, s'était fracturé le pied droit.

Après avoir reçu les soins dans une maison voisine, il fut transporté chez lui, rue des Fleurs, cour Dersonnesens.

MM. les Cochers. — L'agent de police Lahbe a dressé hier matin une contravention contre un cocher de place nommé Jules Jolly, qui refusait de rendre chez M. Vernier, préteur qu'il avait une course à faire.

Mille francs de récompense à celui qui fera découvrir les auteurs du vol de 1000 francs chez M. Tersyrack, rue de Barbieux, dans la nuit du 7 au 8 janvier. 12xx30 —4018

Prix du pain. — Pour servir de règle aux boulangers. — Pain de ménage, composé de deux kilogrammes de farine, 1 fr. 40 ; les deux pains de deux kilogrammes et demi est taxé, par kilogramme, 0,70 c.

Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, 0,85 c.

Pain de fleur (fait pain français), composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 0 c., les deux pains à 10 c.; les quatre pains à 20; les huit pains à 40 c.

Pain de deuxième qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 0 c., les deux pains à 10 c.; les quatre pains à 20; les huit pains à 40 c.

Le moyen de n'avoir jamais froid

Par des froids intenses, la vie est triste. Mais ceux qui, comme moi, s'embaument avec l'Extrait de Congo, parfum délicieux pour le mouchoir, ne s'aperçoivent pas que l'hiver est rigoureux et que le printemps, Lorsque les sens sont caressés par les effluves charmeurs de ce suave parfum, on a la tête pleine de rêves et on croire au mois de mai, au milieu des fleurs nouvelles.

Iris Calliez, au parfumeur Victor Vaissier.

Dépôt de la parfumerie du Congo : 43, rue de la Gare, chez M. Duyvar, à Roubaix.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

SEANCE DES 9 et 10 JANVIER.

			Versements		Remboursements	
Roubaix.	Samedi	107	dép.	dont 15	nouv.	19,900.
	Dim.	36	»	6	»	43,000.
Lannoy	»	56	»	3	»	7,700
Croix	»	11	»	2	»	5,600
Wattrelos	»	25	»	3	»	5,968
Total		235		29		81,268
			Remboursements			
Roubaix.	Samedi	41	remboursem.			20,835 41
	Dimanche	116	»			39,804 30
Lannoy	»	27	»			11,011 30
Croix	»	11	»			2,211 05
Wattrelos	»	27	»			4,067 07
Total		222				68,130 06

Les opérations de février sont ouvertes : à Roubaix, par MM. Watteau-Lorimier et Alfred Wibaux ; à Croix, par MM. Delaporte-Toulemonde, directeur-adjoint. — A Lannoy, par M. Séverin-Bonneau. — A Croix, par MM. Lucien Caen et Louis Lepers. — A Wattrelos, par M. Le Courtois et Jules Castel.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursement, les mardis et vendredis, les samedis de 9 à 10 heures 1/2 (salle de la justice de paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, 8 jours après la demande.

Le caissier : PARENT.

VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 4 au 9 janvier

	Nomb. de colis	kilos
Soies.	15	1861
Laines peign.	3,871	498,741
Laines filées.	972	105,195
Id. Mousse.	9	2,020
Cotons . .	598	56,533
Totaux.	5,465	573,350

Dépouillé. . . . . 49 c. opér.
Tiraga . . . . . 466 0/0 id.

Le Directeur,
L. BIPPER.

TOURCOING

Bris de clôture et menaces de mort. — Il y a quatre ans, habitaient à Tourcoing les époux Bauters. Le mari Emile, âgé de 46 ans, né à Bel-Air (Belgique) était domestique de ferme.

D'un caractère violent, il avait avec sa femme, Mélan e Fourneau, des discussions fréquentes et, un jour, il proféra contre elle de terribles menaces de mort.

La justice fut saisie de l'affaire. Bauters passe en Belgique et il fut condamné par défaut par le tribunal correctionnel de Lille. La femme continua à habiter Tourcoing, rue du Tilleul, cour Deferets, d'où elle partit il y a environ un an.

Une maison fut louée par une dame Marie Dathoit.

On n'avait plus entendu parler de Bauters, lorsque l'une des dernières nuits, les habitants de la cour Deferets et des maisons voisines furent éveillés par le bruit des vitres brisées. En prêtant l'oreille, ils perçurent une voix qui criait : « Mélanie, je viens pour te tuer. »

Quelques voisins se levèrent et virent Bauters — c'était lui — qui, armé d'une barre de fer venait de briser six carreaux de la fenêtre de la maison de la dame Dathoit et qui s'en prenait ensuite à la porte, croyant, évidemment, que sa femme habitait toujours la même maison.

Il prit la fuite devant l'intervention des voisins. Plainte a été déposée contre lui entre de Cotard, commissaire de police du *premier arrondissement, qui a dressé un procès* verbal pour bris de clôture et menaces de mort à la charge de Bauters. On croit que ce dernier habite une commune belge de la frontière.

Escroqueries. — Sur commission rogatoire du parquet de Valenciennes, M. Brocquart, juge de paix du canton Sud a été requis de la déposition de M. D., négociant en laines rue d'Havré sur une tentative d'escroquerie dont il aurait été l'objet de la part d'un individu de Valenciennes.

Accident de machine. — Samedi soir, vers 6 heures, la machine à vapeur qui actionne la brasserie Desurmont, rue de Gand, a été presque détruite.

Une clavette de la bielle étant sortie la machine étant lancée, les différents organes volèrent en éclats dans la salle.

Il n'y a fort heureusement pas eu d'accident de personne.

La brasserie est actuellement actionnée par une locomobile de chez M. Masquilier, entrepreneur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à Tourcoing

Le 11 janvier 1892, par Bourlez-Dujardin fil., opticien Grand place

Thermomètre minima de la nuit 4, au-dessous 0.
» minima de la nuit 11 au-dessous 0.
» à 7 h. du matin 7 au-dessous 0.
» à 8 h. du soir 3 au-dessous 0.

Baromètre à 6 heures du soir, 759 mm. — En hausse sur la veille de 4 mm.

L'AFFAIRE DE MŒURS DE BONDUES

On se souvient de la grave affaire de mœurs qui eut lieu à Bondues dans la nuit du 1er au 2 novembre. Un dame Jacoby, du Blanc-Seau, marchande ambulante, avait été assaillie par une bande de 13 individus dont plusieurs lui firent subir des derniers outrages, puis lui portèrent des coups.

Sept arrestations toujours maintenues furent opérées.

Mme Jacoby avait été invitée à venir au bureau central de police de Tourcoing, à l'effet de fournir quelques renseignements. Elle n'a pu être entendue et devra se représenter aujourd'hui.

Bondues. — Les vols. — *Au cours de* l'avant-dernière nuit une nouvelle série de vols a eu lieu sur le territoire de la commune de Bondues.

Chez M. J.-B. Gallois, cultivateur au Jambon, les malfaiteurs ont tout enlevé la couverture en zinc d'un hangar.

Au tameau du Fort, on s'est introduit en pénétrant par carreau à la porte d'une étable et faisant jouer la serrure, au domicile de M. Six-Olivier, cabaretier. Un pantalon, un jupon, une bêche et des ustensiles de cuisine ont été dérobés. Le tiroir du comptoir a été aussi fracturé, mais il ne contenait aucun argent.

Enfin, une lapine prête à mettre bas a été soustraite au préjudice de M. Richard Howet, chemin des Cordonniers.

La gendarmerie de Tourcoing a ouvert des enquêtes.

LILLE

Nécrologie. — Un deuil douloureux vient de frapper M. Dubar, directeur de l'*Echo du Nord*.

Nous apprenons que Mlle Julia-Louise Dubar, sœur de notre confrère, a succombé à une attaque d'influenza.

Nous expriment à ce sujet, à M. Dubar, nos sentiments de vifs regrets et l'assurance de la part très vive que nous prenons au malheur qui vient de l'atteindre.

Une singulière façon de payer ses dettes. — Hier soir, vers dix heures, M. Auguste Guéma, voyageur de commerce, rue de l'Abbé-bourdin, 45, a été prévenu chez le sieur Bruquaval, rue des Débris St-Etienne, et lui a présenté une facture acquittée.

Pour toute réponse, M. Guéma reçut un violent soufflet et fut mis à la porte. Il s'en fut déposer une plainte entre les mains de M. le commissaire de police de permanence, qui a ouvert une enquête.

On dévalise, s. v. p. — Vers une heure et demie du matin, le nommé Victor Coo, 24 ans, sans profession ni domicile, s'est présenté au poste, pour demander à coucher ; mais cette faveur lui fut refusée. Il sortit et, pour être certain d'obtenir le domicile qu'il sollicitait, d'autant plus qu'il redoutait de coucher à la belle étoile, il défit une de ses bottines et la lança dans un carreau de la vitrine de M. Gosselin, cafetier.

Cet individu, qui sortait de prison le matin, y retournera pour ce fait ; du reste, il a déjà subi 23 condamnations.

Attaque nocturne. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 3 heures 1/2 du matin, M. Désiré Laloez, 25 ans, liquoriste, regagnait son domicile quand, au coin de la rue Gambetta et de la rue Mourmant, il fut attaqué par cinq individus qui, après l'avoir roué de coups, lui enlevèrent son chapeau et son porte-monnaie contenant environ 7 fr.

Ils lui auraient fait un mauvais parti sans l'intervention de deux commissaires cliqueurs MM. Emile Delvoye et Rouzé qui vinrent au secours de la malheureuse victime et la transportèrent au poste du 6e arrondissement.

Coups de pied de cheval. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, M. Oscar Demoy 30 ans, camionneur chez M. René Baudon, constructeur, boulevard de Metz, était, au cheval de l'écurie lorsque ce dernier lui lança une ruade qui l'atteignit en pleine poitrine.

Le malheureux Demoy reçut les premiers soins du docteur Richard qui le fit admettre d'urgence à l'hôpital St Sauveur. Son état est grave.

Accident de travail. — Samedi soir, vers 7 heures, Mlle Nelly Roche, 17 ans, fleuriste, demeurant à Fives, rue Nouvelle, 18, fleuriste Nouvelle et Tangay, rue d'Arcole, quand, par suite d'un faux mouvement, il a eu un accident.

La pauvre jeune fille est le sieur Emile, âgé de 46 ans, un engrenage et une partie de la chair enlevée. Elle a reçu un coup de scie au bras, plus grièvement blessé ; car elle est encore la présence d'esprit, en se sentant prise, d'arrêter cette même scie.

Elle a été transportée à l'hôpital de la Charité.

Grand Théâtre. — *Les Deux Orphelines* la direction a eu une heureuse idée en faisant *Les Deux Orphelines*, le mélodrame si connu de Dennery que l'on vient, paraît-il de jouer à la Porte St-Martin, à Paris, avec un ballet ! M. Vehl nous a dispensé de cette ingrémentation, au moins inutile ; nous ne saurons trop l'en féliciter.

L'interprétation est supérieure de la part d'un certain nombre d'artistes.

Mme Guérin a joué le rôle d'Henriette avec une autorité et une élégance incomparables.

Elle a trouvé des accents chaleureux dans les principales scènes, notamment au 2e tableau après lequel on lui a offert une splendide corbeille de fleurs.

Mlle Dattigny a été réellement touchante sous les traits de l'aveugle Louise et plus d'une fois son émotion a gagné l'auditoire et les plus sceptiques n'ont pu retenir leurs larmes. Nous continuons à penser qu'elle est une heureuse recrue pour notre scène municipale.

MM. Degeorge et Bras ont très bien composé leurs rôles et méritent des éloges ; la mise en scène a été soignée et présentée de manière à satisfaire les plus difficiles.

A signaler encore Mme Hurel dans le rôle de la Frochard, Mme Boyer et M. Hems qui ont contribué au succès de l'ensemble.

Jeudi, aura lieu la première représentation de l'*Africaine* au bénéfice de M. Morfor, rédacteur du journal d'opéra. M. Morfor est un metteur en scène très consciencieux dont nous avons pu apprécier, à différentes reprises, le mérite et le dévouement consciencieux à son métier. Nous souhaitons pleine réussite à cette soirée qui promet d'être très brillante.

Les vols. — M. Loisance ayant rencontré dimanche le nommé Jean Senier, 34 ans, marqueur, sans domicile, qui, le 9 courant, avait commis avec lui à l'auberge de la Belle Vue, à Faulx, 4 vols de coing, et en avait profité pour lui voler une paire de chaussures, l'a fait arrêter par la police. Le voleur avait pénétré dans l'auberge par effraction ; aussi M. le Commissaire de police du 1er arrondissement l'a-t-il mis à la disposition du parquet.

Feux de chem nées. — Dimanche après-midi, vers 4 h. 1/4, un feu de cheminée s'est déclaré chez Mme Leclercq, débitante, rue Sifflème, 138.

— Hier soir, vers 9h 1/4, un autre feu de cheminée s'est déclaré chez M. Pelle, rue d'Algérie, 2.

Des deux côtés, les feux ont promptement éteints et n'ont causé aucun dégât.

LE NORD

Fâches. — Mlle Pauline Dubois vient d'obtenir la bourse d'internat à l'école primaire supérieure de Lille. C'est la première jeune fille de cette commune qui ait su conquérir cette faveur. Ce succès fait le plus grand honneur à Mlle Hue, directrice de l'école municipale de Fâches.

Péronchies. — Il y a quelques jours, le chevalet à la voiture d'un marchand de lait, s'est emporté et a été jeté par M. Deschamptelin, chef-cantonnier à Quesnoy-sur-Deûle, qui s'est jeté résolument à la tête de l'animal et a été traîné sur un parcours d'environ deux cents mètres.

Ascq. — Mme Diriez, marchande de nouveautés vait rentré, il y a quelque temps à une dame bulleuse qui lui commandait des robes, en prévoyant moyennant une commission. Samedi, Mme Diriez se rendait avec ce qu'elle avait commandé chez le magasin. Mme Dessinge n'avant pas lui donner satisfaction, elle déposa une plainte à la gendarmerie ; les soustractions commises s'élèvent à plus de 800 fr.

Forêt. — Dans la nuit de dimanche à lundi, sur les indications de la brigadière, prévôt de la garde, le garde champêtre a procédé à l'arrestation de trois dévalisseurs de bauses-cours, qui venaient d'enlever trois lapins chez M. Cocquerez et un coq, chez M. Jules Tonnel.

Les voleurs, qui sont originaires de Croix, ont été remis entre les mains de la gendarmerie.

DOUAI

Somain. — *Un syndicat de mineurs*, syndicat des mineurs d'Anzin, qui avait déjà organisé dimanche dernier une réunion générale et privée dans le salon du citoyen Jules Ewelaux.

Cette réunion avait pour but de former une section syndicale, comme il y a déjà à Rieulay et à Bruilles.

La citoyen Moché, secrétaire général du *syndicat du Nord, invité à y prendre la parole*, avait comme toujours volontiers répondu à cet appel.

Après que le bureau fut constitué, le citoyen Moché a fait l'historique du syndicat, son but, ses résultats. Il a parlé de la grève d'Anzin de 1884, qui a été finalement perdue pour les mineurs. Seulement le syndicat terrassé un moment, s'est élevé plus hardi et plus fort en 1889, dans la fameuse grève. Parlant de la dernière grève de 1891, il a montré le Comité des houilléres si hostile aux Chambres syndicales traitant d'égal à égal avec une institution ouvrière qu'on avait supposée une foie. Il a montré aussi l'action du gouvernement qui s'est interposé et a presqué forcé les parties à accepter un conciliation qui durait depuis trop longtemps, conflit qui annihilait le commerce dans la région. Il s'est aussi étendu longuement sur les grèves partielles qui n'aboutissent à rien, si ce n'est au bénéfice des patrons.

Ces paroles étaient fréquemment interrompues par les cris de : Vive le syndicat. Mais où le citoyen Moché a soulevé tout l'enthousiasme, c'est quand il a fait connaître les revendications présentées à M. Vuillemin, le mardi 22 décembre 1891, par le syndicat d'Aniches avec les réponses à l'appui.

Il a démontré que s'ils n'ont obtenu satisfaction que sur quelques points, c'est qu'il y avait encore beaucoup à faire.

L'année 1892 ne se passera pas sans que tous les mineurs du bassin d'Aniches soient syndiqués. Il a aussi refuté les allégations de M. Vuillemin aux revendications qui lui ont été refutées.

Comparant ensuite la moyenne des salaires des mineurs du Pas-de-Calais et ceux du Nord, il a prouvé que ces derniers quoique travaillant plus, gagnaient un franc de moins.

Avant la fin de la réunion, un Comité de 12 membres fut nommé pour recueillir les adhésions au syndicat. En somme, bonne journée pour les ouvriers.

A noter encore un petit incident à la charge des cléricaux qui cherchent à se glisser partout. Ces gens qui veulent faire du socialisme cherchent à s'immiscer dans les questions ouvrières pour pouvoir mieux les étrangler plus tard. On remarqua leur attitude ambiguë et le zèle déployé par eux en faveur des syndicats Sainte-Barbe, institués dès à Somain et à Anzin sous le patronage des curés.

Mécontents sans doute de la concurrence et ayant peur d'échouer, ils avaient cherché à la réunion à faire semblant de nommer pour son président un ouvrier, des membres du phalanstère, pour empêcher certains ouvriers de se syndiquer par crainte des représailles.

Comme de juste, Pentyre les fut refusés ; comme il insistait, un jeune ouvrier du syndicat Ste Barbe vint à la rescousse pour forcer l'entrée, mais ils en furent pour leurs frais de... boignements et se retirèrent tout penaudis. La comédie finit faute de comédiens.

VALENCIENNES

Terrible accident. — Un ouvrier chaudronnier vu fort, M. Charles Dupuis, rue Marceau, à Anzin, travaillait à buriner une pièce dans l'atelier de M. Besco, fils, quand il reçut en plein visage, un éclat de fer, qui lui creva l'œil droit. Le malheureux avait déjà été victime antérieurement d'un accident semblable, qui l'avait privé de l'œil gauche; le voilà donc aveugle !

Fresnes. — Jeudi, vers 7 heures du matin, M. Boissin, revenant d'Escaupont à Fresnes, longeait le rand de l'Escaut.

Arrivé entre le pont du chemin de fer du Nord et la verrerie de Belle-Vue, son attention fut éveillée par un mouvement insolite qui ondulait à la surface de l'eau. L'idée lui vint aussitôt que quelqu'un se noyait. Il courut immédiatement, sans tarder à la rivière, plongea et saisit bientôt un individu dont la pesanteur était augmentée par un poids attaché par *une* de saisir du corps.

Après l'avoir ramené sur la berge, Boissin prétique les premiers soins à ce malheureux qu'il parvint à ranimer et qui se nomme Guelwes, âgé de 20 ans.

Il reproche même à son sauveur de l'avoir repêché, déclarant qu'il voulait en finir avec la vie, à cause de ses chagrins d'amour.

AVESNES

LE CRIME DE MARBAIX

(Nouveaux détails)

Alfred Wery, l'auteur de la tentative d'assassinat de Marbaix, est actuellement en cellule à Avesnes où un sentinelle en armes est spécialement chargée de le surveiller.

L'enquête militaire est faite par M. le commandant Concarré et l'adjudant Belin. Aussitôt qu'elle sera terminée, le dossier sera transmis au général commandant le corps d'armée qui décidera si l'affaire sera renvoyée devant le conseil de guerre ou remise à l'autorité civile.

Les victimes sont actuellement chez M. Omer Brenot, oncle et tuteur de la victime, *Mme Wery et Mme Brenot, belle-mère de Mme* Vve Brenot. En ce qui concerne cette dernière, son état est rassurant, mais on ne peut encore se prononcer sur celui de Mme Wery.

Voici des détails exacts sur ce crime, recueillis sur les lieux et donnés par la famille :

Le jour de l'an, Wéry revint en permission, assista même à un bal avec sa femme et se montra prévenant à son égard. Le lendemain il devait rentrer à la caserne. Mais comme on ne sait pour quelle cause, il revint au village bien que sa permission fut expirée. Il visita plusieurs cabarets puis, après de nombreuses libations, vers minuit, il se dirigea vers la demeure de Mme veuve Brenot où il demeurait depuis son mariage; cette dernière et Mme Wéry étaient alors couchées. Elles furent réveillées par les coups frappés à la porte.

Mme veuve Brenot alla ouvrir et dit à son gendre : Vous rentrez bien tard, vous vous êtes amusé ?

« Oui, » ne mis amusé répondit-il. » Mme Brenot alla alors se coucher dans sa chambre, laissant sa place au mari de sa fille.

Mais à peine Mme Brenot était-elle couchée qu'elle entendit le bruit d'une altercation entre les époux. Elle frappa au mur. Les bruits cessèrent un instant pour reprendre plus vifs de plus belle. Mme Wéry, dans la dispute, avait reçu quelques coups de poing appela sa mère. Mme Brenot arriva en toute hâte et voyant qu'elle ne pouvait par aucun moyen calmer le forcené, elle alla chercher d'un voisinier et menaça de la frapper s'il continuait. L'enfant qui dormait dans le berceau, s'étant jeté sur le voisinier, le voisinier par terre et prit l'enfant dans ses bras. C'est alors que Wéry, s'emparant de l'instrument lui porta des coups violents sur le front, dépouillant le bras droit, la main gauche et entre les épaules ; c'est un miracle que l'enfant n'